

Délibération affichée,
 rendue exécutoire,
 après transmission au
 Contrôle de la Légalité
 le : 11/05/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110429-52795-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 29 avril 2011

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE, DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION ET DE L'INSERTION DES JEUNES

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. GHISLAIN FOURNIER,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 31 mars 2011 ;

Vu la délibération du 17 décembre 2010 relatif au Budget Primitif 2011, et notamment l'article 7 fixant les modalités de financement des subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 € ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

I - Décide d'allouer aux structures à vocation sociale suivantes, au titre du Programme d'Action Sociale, ayant présenté une demande de subvention au titre de l'année 2011, les subventions départementales de fonctionnement dont le montant s'élève à 46 874 euros.

Relais Alimentaire des Muriautains Aide aux démunis	3 000 €
Mairie de la Verrière Vie sociale des quartiers	13 674 €
Centre social la Vigne Blanche Point net minutes	4 000 €
Maison Polyvalente Sociale et de Loisirs du Clos d'Arcy Actions de socialisation	1 000 €
Association pour la Vie Educative et Culturelle Accès à la culture des plus démunis	5 000 €
Association Vacances Animations Musique Accueil jeunes adultes	5 000 €
Mairie de Vernouillet Nutriforme	1 000 €
Association de Gestion des Structures de la Confédération Syndicale des Familles (AGS CSF) Ecrivain Public	5 500 €
Association Maurepas Entraide (A.M.E.) Alphabétisation. Ateliers de savoirs sociolinguistiques, insertion des adultes	3 000 €
Association Plaisir Vestiaire Attribution de vêtements à des familles ayant des faibles ressources	3 500 €

Association Plaisir Solidarité Aides et réinsertion pour les personnes les plus démunies	2 200 €
---	---------

II - Dit que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2011 et suivants sur le chapitre 65, articles 6574, 65734 et 65737.

III - Décide d'allouer aux associations à vocation sociale suivantes, au titre du Programme Départemental d'Insertion, ayant présenté une demande de subvention au titre de l'année 2011, la participation départementale de fonctionnement dont le montant s'élève à 916 000 euros.

Association Agir contre l'exclusion, Combattre les Inégalités, Réunir les hommes (ACR) Espace Social de Citoyenneté et d'insertion – Ville Nouvelle	152 000 €
Association Agir contre l'exclusion, Combattre les Inégalités, Réunir les hommes (ACR) Ateliers d'insertion – Conflans Sainte Honorine	182 500 €
AIF 92 Espace Permanent d'insertion	262 500 €
Association Mode d'emploi Espace insertion des Mureaux.	111 000 €
Association Mode d'emploi – Espace insertion de Saint Germain-en-Laye	208 000 €

IV - Dit que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2011 et suivants sur le chapitre 015, article 6568.

V Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer les conventions annexées à la présente délibération

VI - Décide d'allouer aux structures à vocation sociale suivantes, ayant présenté une demande de subvention au titre de l'année 2011, la participation départementale de fonctionnement au titre du Programme Insertion Jeune dont le montant s'élève à 11 000 euros.

Mairie de Limay Ateliers en milieu ouvert.	5 000 €
Association Ramdam Slam – Mantois Slam, insertion et mixité sociale	2 000 €
Mairie de Vernouillet Espace 16-25 ans	4 000 €

VII - Dit que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2011 et suivants sur le chapitre 65, articles 6574, 65734 et 65737.